

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date mise à jour : 21/06/13

Transformez, aménagex et isolex vos espaces avec KNAUR	DE SECURITE	Version: 1
1.NOM DU PRODUIT 1.1 Code du produit	PM1	
1.2 Fournisseur du produit	HOME Pratik ZI du Sauvoy F-77165 Saint Soupplets	
- n° appel d'urgence/fax	ORFILA: 01.45.42.59.59	
1.3 Types d'utilisations	Permet la pose collée de complexe de doublage dont l'isolant peut être de différente nature.	
2.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS		
2.1 Nom chimique du produit (synonymes)	Mélange de sulfate de calcium deshydraté, carbonate de calcium, adjuvants ne présentant aucun danger et traces de ciment	
2.2 Composant apportant un danger :	Traces de ciment	
2.3 N° enregistrement CAS	sulfate de calcium : 13397-24-5 / carbonate de calcium : 1317-65-3 / ciment : 65997-15-1 : Xi R 36/37/38; 43 (se reporter au chapitre 16 pour le libellé des phrases de risques)	
2.4 Autres données	sulfate de calcium : environ 70% en poids carbonate de calcium : environ 30% en poids ciment : < 1% en poids	
3.IDENTIFICATION DES DANGERS		
3.1 Principaux dangers		
effets néfastes sur la santéeffets sur l'environnement	Sous forme de poudre ou de pâte, peut provoquer une irritation des yeux et de la peau humide en cas de contact prolongé Aucun	
- dangers physiques et chimiques	Comme toutes poussières, peut provoquer un risque d'irr en cas d'inhalation	ritation des voies respiratoires
4 MESURES DE PREMIERS SECOURS		
4.1 Symptômes et effets	Risque d'irritation des yeux en cas de contact ou des voies respiratoires en cas d'inhalation	
4.2 Mesures de premier secours	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Déplacer la personne à l'air frais en cas d'inhalation Consulter un médécin en cas d'indisposition persistante	
4.3 Instructions pour médecin	Traiter selon les symptômes	

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1 Dangers spécifiques	Aucun, substance ininflammable	
5.2 Moyens d'extinction recommandés:	Pas applicable	
5.3 Moyens d'extinction déconseillés	Pas applicable	
5.3 Equipement de protection	Pas applicable	
5.4 Autre information	Pas applicable	
6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1 Précautions individuelles	Eviter le contatc avec les yeux. Eviter de générer des poussières.	
6.2 Mesures de protection individuelle	Port de lunettes de protection ou d'un masque anti-poussières.	
6.3 Précautions environnementales	Eviter le déversement du mortier dans les eaux de surface et dans les égouts	
6.4 Méthodes de nettoyage	En cas d'épandage, ramasser et jeter dans une décharge autorisée.	
7.MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1 Manipulation	Eviter de générer des poussières. Eviter le contact prolongé des poussières avec les yeux.	
7.2 Températures de manipulation	Températures ambiantes	
7.3. Stockage	Stocker à l'abri de l'humidité, dans son emballage d'origine	
7.4 Températures de stockage	Températures ambiantes	
7.5 Transfert de produits	Voir manipulation	
8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE		
8.1 Mesures d'ordre technique	Le port d'un masque anti-poussière est recommandé en cas d'exposition prolongée ou répétitive	
8.2 Valeur limite d'exposition professionnelle	VME poussières inhalables : 10mg/m3 VME poussières alvéolaires : 5mg/m3	
8.3 Equipements de protection individuelle - protection respiratoire - protection des mains - protection des yeux - protection peau/corps	Masque anti-poussières en cas de poussières dans l'air Aucune mesure spécifique Lunettes de protection en cas de risque de projection Aucune mesure spécifique	

9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Etat physique	Poudre
9.2 Forme	sans objet
9.3 Couleur	Blanc - gris
9.4 Densité	sans objet
9.5 Point de fusion	non précisé
9.6 Limite supérieure d'explosibilité	sans objet
9.7 Limite inférieure d'explosibilité	sans objet
9.8 Point éclair	sans objet
9.9 Température d'auto-inflammation	sans objet
9.10 Solubilité dans l'eau	Soluble
9.11 Solubilité dans d'autres solvants	non précisée
10.STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Stabilité	Stable dans les conditions normales d'utilisation
10.2 Situations à éviter	Eviter le contact avec des acides
10.3 Produits de décomposition dangereux	Aucune substance connue
11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.
11.1 Toxicité aiguë – orale	Aucune
11.2 Toxicité aiguë – cutanée	Aucune
11.3 Toxicité aiguë – inhalation	Aucune
11.4 Irritation des yeux	Irritation possible de part le contact des yeux avec les poussières
11.5 Irritation de la peau	Irritation possiblesuite à un contact prolongé
11.6 Sensibilisation cutanée	Pas de risque connu
11.7 Effets sur l'homme	Aucun.
12.INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES	L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.
12.1 Mobilité	Non précisée
12.2 Persistance/dégradabilité	Non biodégradable (par nature)
12.3 Bio accumulation	Pas de bio accumulation
12.4 Traitement des eaux résiduaires	Aucun danger
12.5 Autres informations	Effet défavorable possible sur les organismes aquatiques lors de suspensions concentrées dans les eaux naturelles

Se référer à la section 7
A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Après prise, le mortier peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocké dans les décharges appropriées à condition de ne pas être mélangé à des déchets organiques.
A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur
A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur
Les déchets obtenus sont des déchets industriels banals.
Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.
Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et la Réglementation sur les Produits dangereux
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.